

Bibliographie

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **BookReview**

Zeitschrift: **Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales**

Band (Jahr): **41 (1983)**

Heft 4: **HEC : Symposium 1983 : conséquences économiques du vieillissement démographique**

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

La crise et le nouveau protectionnisme¹

Cinq personnalités ont animé le 14^e Colloque organisé le 18 avril 1983 par l'Institut des sciences économiques et sociales de l'Université de Fribourg et consacré à l'étude du nouveau protectionnisme. Le danger que représente pour l'économie mondiale la nouvelle offensive protectionniste est, hélas, très réel. Face à la mauvaise conjoncture, sujet du Colloque de l'an dernier, les réactions de défense de la plupart des Etats revêtent des formes originales. Il faut reconnaître franchement que le protectionnisme n'est plus devant la porte : il a pénétré dans la maison et provoque déjà ses ravages. A l'étranger, plusieurs auteurs tentent de justifier ces pratiques, ce qui ne s'était plus produit depuis la fin de la dernière guerre. On songe, en France par exemple, aux publications du professeur André Grjebine, ou à celles de l'ancien ministre J.-M. Jeanneney. La question est donc d'une brûlante actualité.

Nul n'est mieux documenté sur ce problème délicat que M. *Arthur Dunkel*, directeur général du GATT. Il constate que les relations commerciales se sont détériorées dès le milieu de 1981. Aujourd'hui le protectionnisme ne prend plus, en principe, la forme classique de taxes douanières que la plupart des Etats ont convenu, sur la base d'accords internationaux, de ne plus augmenter. Le génie inventif de l'homme a découvert d'autres formules, tout aussi pernicieuses d'ailleurs. On obtient, sous contrainte, des restrictions dites « volontaires » d'exportations de la part des principaux fournisseurs. Le contingentement est réintroduit en tel ou tel secteur. Certaines exhortations présidentielles invitent à la reconquête des marchés intérieurs. On recourt sans scrupules aux subventions à l'exportation, sous une forme ou sous une autre. Ce dernier procédé, observe M. Dunkel, a comme effet de fonder la concurrence internationale davantage sur la capacité financière des pays exportateurs que sur la valeur intrinsèque des produits qu'ils offrent. Une fois de plus, les mécanismes du commerce international sont ainsi faussés. Chacun comprend que le protectionnisme entraîne des mesures de rétorsion, mais il faut savoir qu'il provoque aussi un processus cumulatif à l'intérieur du pays. En effet, les branches consommatrices des produits protégés voient leur compétitivité réduite et sont donc tentées de revendiquer une protection pour elles-mêmes ; on ne pourra que difficilement la leur refuser.

Le professeur *Jean Valarché*, éminent spécialiste de l'économie agraire, souligne les différences profondes que l'on constate entre le protectionnisme agricole de la Suisse et celui du Marché commun. Le premier est structurel, fondé sur des conditions physiques, climatiques, et s'inspire avant tout de considérations en rapport avec la défense nationale. Le second a un caractère de transition. Il ne se justifiera guère lorsque les progrès réalisés dans la production seront tels que le Marché commun n'aura plus à redouter la concurrence de l'agriculture américaine, ce qui pourrait être le cas bientôt. L'auteur part en outre du postulat selon lequel le progrès technique est moins rapide dans l'agriculture que dans l'industrie, ce

¹ A. Dunkel, G. Gaudard, G. Macheret, A. Margot, J. Valarché : « *La crise et le nouveau protectionnisme* » ; Colloques économiques de l'Université de Fribourg ; Editions universitaires ; Fribourg 1983 (80 p.).

qui est très généralement admis. Il n'est cependant pas facile de découvrir un commun dénominateur qui permette une comparaison des effets du progrès technique en chacun de ces deux secteurs.

Avant d'énumérer tous les méfaits du protectionnisme, M. *André Margot*, président de la Fédération horlogère, nous rappelle qu'une limitation «volontaire» des exportations horlogères vers les Etats-Unis nous avait déjà été imposée du début de 1946 au 31 mars 1947. Le procédé n'est donc pas totalement nouveau. L'un des pires inconvénients du protectionnisme est son inévitable durée: un jour suffit pour l'introduire, mais on sait d'expérience déjà ancienne «qu'une fois la mesure de protection mise en place, il faut la barre à mine et la dynamite pour l'éliminer». Aujourd'hui, on constate que les mesures de défense s'inspirent moins du souci de privilégier une branche d'industrie que de celui de réaliser l'équilibre des balances (commerciale ou des paiements) et d'agir sur les cours du change. De micro-économique qu'elle était jadis, la préoccupation est donc devenue macro-économique.

Faire le point de l'économie fribourgeoise et décrire son évolution depuis le Colloque de 1978, telle était la tâche de M. *Guy Macheret*, directeur de l'Office de développement économique du canton. Cette radioscopie d'une économie cantonale est aussi intéressante qu'instructive. L'influence de plusieurs lois fédérales est examinée, allant de la Lex Bonny à la LIM (aide aux régions de montagne) sans oublier le projet de garantie fédérale contre les risques à l'innovation. La conclusion vaut d'être méditée, selon laquelle «dans le domaine économique, l'interventionnisme, même bien intentionné, tout en résolvant certains problèmes, peut en créer d'autres».

Enfin, le professeur *Gaston Gaudard* traite des conséquences de la crise et du nouveau protectionnisme sur l'équilibre entre les régions économiques de notre pays. Ce qu'on nomme la crise est moins la répétition des dépressions du passé que la conséquence d'une révolution technologique et de l'émergence de nouveaux pays industrialisés sur nos marchés. Dans ces conditions, «le redéploiement doit absolument être préféré à des politiques de bien-être social conservatrices, onéreuses et inefficaces». Par ailleurs, il faut se garder de sacrifier la stimulation des infrastructures d'anticipation dans les régions pauvres à l'encouragement aux infrastructures d'accompagnement dans les régions fortes. M. Gaudard redoute qu'à la recrudescence du protectionnisme international s'ajoute une certaine forme de protectionnisme cantonal, largement pratiqué avant la dernière guerre et particulièrement néfaste.

Cet ouvrage s'inscrit pleinement dans la ligne de ceux qui furent déjà publiés à l'occasion des précédents Colloques. Chacune des différentes contributions rappelées ici se distingue par sa densité et le souci constant de cerner les réalités économiques auxquelles nous sommes tous confrontés en 1983. Le lecteur tirera donc grand profit d'un texte clair et accessible à chacun.

François Schaller